

**Aux parents des enfants  
en âge de scolarité domiciliés  
sur le territoire de Pully et  
environs**

Traité par : SDG/DJAS

Réf. : Offre colonies Château-d'Oex 2021

Pully, le 19 avril 2021

## **Colonies des vacances d'été 2021**

---

Madame, Monsieur, chers parents,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) organisera, durant **la période estivale 2021**, les colonies suivantes :

### **Colonies de Château-d'Oex (pour enfants de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année scolaire 2020-2021)**

*Activités : balades, baignades, nuits sous tente, VTT, tennis, activités ludiques et sportives, découverte de la nature.*

**Dates :** 1<sup>er</sup> séjour : (5 jours) du lundi 5 au vendredi 9 juillet 2021 ;  
2<sup>e</sup> séjour : (5 jours) du lundi 12 au vendredi 16 juillet 2021 ;  
3<sup>e</sup> séjour : (5 jours) du lundi 19 au vendredi 23 juillet 2021.

**Prix :** Pour les habitants de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne :  
CHF 250.00 pour 5 jours

Pour les habitants d'autres communes :  
CHF 350.00 pour 5 jours

### **Prix et conditions**

Les forfaits couvrent notamment les frais de pension, d'accompagnement, nourriture, boissons, transports et activités.

Rabais de famille : 20 % dès le deuxième enfant et pour les suivants. Des aides individuelles communales sont en outre possibles pour des demandes justifiées (selon les revenus des parents). Les familles qui en font la demande sont priées de nous transmettre les 3 dernières fiches de salaire ainsi que la dernière décision de taxation complète d'impôts. Informations supplémentaires au 021/721.31.54.

La facturation des montants liés aux séjours s'effectuera après le séjour. Aucun remboursement ne pourra être accepté pour des enfants qui ne participeraient qu'à une partie du séjour ou qui annuleraient leur inscription sans justification valable, sauf cas de force majeure.

En cas de départ prématuré ou de renvoi du participant durant la colonie, les familles s'engagent en outre à payer les frais inhérents au retour ou à aller elles-mêmes chercher le participant. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que tout désistement survenant moins de quinze jours avant le départ de la colonie sera facturé aux parents à hauteur de 20% du prix total.

**Inscriptions** : elles seront ouvertes à partir du **3 mai 2021 dès 12h00 jusqu'au 12 mai 2021**. Elles seront traitées par ordre d'arrivée et par degrés de priorité qui sont les suivants :

- **L'adéquation de l'inscription selon l'année scolaire en cours de l'enfant : c'est-à-dire uniquement les enfants fréquentant les classes de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année pour l'année scolaire 2020-2021. Les fratries devront également respecter ces dispositions.**
- **La capacité maximale de la colonie : 20 places sont ouvertes pour chaque colonie.**
- **En cas d'inscriptions multiples d'un parent pour son enfant, l'heure d'inscription de la première inscription sera impactée aux autres inscriptions (dans le cas où la/les inscriptions se font durant la même journée que la première inscription).**
- **Si toutes les colonies sont pleines, un enfant ne pourra être accepté que dans une seule colonie. Dès lors, lors de l'inscription, il sera demandé au parent d'inscrire son enfant pour chacune des colonies. L'ordre de préférence des colonies sera déterminé en fonction de l'ordre des inscriptions du parent. Si une des colonies n'est pas pleine et qu'un enfant est inscrit à plusieurs colonies, l'enfant sera intégré à la colonie pour laquelle il reste de la place.**

Dans le cas où la capacité maximale a été atteinte, les « viennent-ensuite » seront également triés par ordre d'arrivée et placés en liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfants inscrits.

En cas de maladie, convalescence ou d'accident d'un enfant, les parents sont tenus de nous en informer au plus vite, ce qui permettra à la DJAS de se déterminer sur la possibilité d'accepter de telles inscriptions.

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur notre site internet [www.pully.ch/colonies](http://www.pully.ch/colonies). Seuls les parents ou représentants légaux peuvent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s).

Selon le nombre d'inscriptions, nous pourrions être contraints de supprimer l'un ou l'autre des séjours. Les parents recevront une confirmation par courriel dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.



A. Delaloye  
Chef de service



C. Bonzon  
Responsable financier